

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC **PAR VOIE ELECTRONIQUE (L. 181-10-1** **DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

REGULARISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A MAUGES-SUR-LOIRE PAR LA SAS LOIRE MAUGES ENERGIES

Objet de la consultation : compléments apportés au dossier de demande d'autorisation environnementale s'agissant de l'étude d'impact pour le volet faunistique et pour le volet olfactif ainsi que sur les conditions de desserte du site déposés par la SAS LOIRE MAUGES ENERGIES en vue de la régularisation d'un arrêté d'autorisation environnementale du 2 avril 2021, en application d'un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 19 décembre 2025 (req n° 23NT02073).

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : **du jeudi 3 septembre 2026 à 9h au jeudi 3 décembre 2026 à 18h.**

Pendant la durée de la consultation, **le dossier porté à la connaissance du public** (certaines pièces et/ou avis étant mis en ligne au cours de la consultation) **est consultable :**

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.democratie-active.fr/loiremaugesenergies/> également accessible depuis le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr)
- sur support papier à la mairie de Mauges-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ou à la préfecture après contact pris au préalable avec le service concerné (DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr).

Pendant la durée de la consultation, **le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur le registre numérique dédié accessible sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.democratie-active.fr/loiremaugesenergies/>
- par courrier électronique à l'adresse : loiremaugesenergies@democratie-active.fr ;
- par courrier postal en mairie de Mauges-sur-Loire (4 rue de la Loire - La Pommeraye 49620 Mauges-sur-Loire), à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- lors des réunions publiques et de la permanence organisées par le commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, par courrier électronique ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire-enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

M. Georges BINEL, a été désigné commissaire-enquêteur pour assurer cette consultation (Mme Brigitte LAVERGNE a été désignée comme commissaire-enquêtrice-suppléante). Le commissaire-enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, **une réunion publique en début de consultation, le mardi 15 septembre 2026 à 18h30 qui se tiendra dans la salle Jean GABIN à Mauges-sur-Loire (commune déléguée de la Pommeraye) et une réunion publique en fin de consultation, le vendredi 20 novembre 2026 à 18h30 qui se tiendra à la salle Poméria au Centre Social de la Girauderie à Mauges-sur-Loire (commune déléguée de la Pommeraye).**

Permanence du commissaire-enquêteur en mairie de Mauges-sur-Loire (4 rue de la Loire - La Pommeraye 49620 Mauges-sur-Loire) :

- le mardi 3 novembre 2026 de 9h à 12h à la salle du conseil municipal

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de Maine-et-Loire – DCPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 ou pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.

Coordonnées du pétitionnaire auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : M. Alain DAVID par courrier électronique à l'adresse suivante : loiremaugesnrj@gmail.com